

6.1 Articuler emploi et famille

Le **taux d'activité** des femmes âgées de 25 à 49 ans varie à la fois selon la composition familiale et l'âge des enfants ► **figure 1**. Il est plus faible lorsque l'un des enfants est âgé de moins de 3 ans, surtout à partir de deux enfants. Ainsi, en 2020, 48 % des mères en couple avec trois enfants ou plus sont en activité quand au moins un des enfants est âgé de moins de 3 ans, contre 73 % lorsque tous les enfants sont âgés de 3 ans ou plus. Pour les mères de famille monoparentale, le taux d'activité chute à 42 % lorsqu'elles ont deux enfants ou plus, dont au moins un a moins de 3 ans. Ces mères de famille monoparentale avec de jeunes enfants sont aussi davantage confrontées au chômage : ainsi, pour celles ayant deux enfants ou plus, dont au moins un est âgé de moins de 3 ans, le **taux de chômage** s'élève à 26 %. Pour les pères âgés de 25 à 49 ans, en couple ou non, le taux d'activité varie peu avec le nombre et l'âge des enfants, et dépasse 90 %.

En 2020, parmi les personnes en emploi âgées de 25 à 49 ans, 25 % des femmes travaillent à temps partiel, contre seulement 6 % des hommes. Pour ces derniers, ce taux varie peu selon la situation familiale, hormis pour les hommes vivant seul sans enfant, plus souvent à temps partiel. Pour les femmes en revanche, le recours au temps partiel s'accroît fortement avec le nombre d'enfants, en particulier lorsqu'ils ont moins de 3 ans. Ainsi, parmi les femmes en emploi âgées de 25 à 49 ans, 14 % sont à temps partiel lorsqu'elles sont en couple sans enfant, contre 46 % lorsqu'elles sont mères en couple avec trois enfants ou plus – dont au moins un est âgé de moins de 3 ans.

Entre 2002 et 2013, la part des enfants de moins de trois ans **gardés à titre principal** par leur mère uniquement a diminué, de 55 % à 41 %, tandis que l'accueil des enfants par des professionnels augmentait ► **figure 2**. La part des enfants gardés à titre principal par leur père seul reste très rare en 2013 (4 %), même si sur la période, l'implication des pères a progressé. Ainsi, en 2002, 15 % des enfants étaient gardés par leur père, soit seul, soit conjointement avec leur mère, contre 20 % en 2013. Ces évolutions ont conduit à réduire la différence d'implication avec les femmes.

Les contraintes de conciliation entre les sphères domestique et professionnelle reposent d'abord sur les femmes. En 2016, parmi les personnes en emploi vivant avec au moins un enfant mineur dans le ménage, 73 % des femmes déclarent faire plus de 7 heures de **travail ménager** par semaine, contre 31 % des hommes ► **figure 3**. 32 % d'entre elles indiquent même en effectuer plus de 12 heures par semaine, contre 8 % des hommes. 69 % des femmes à temps complet en couple vivant avec au moins un enfant mineur consacrent plus de 7 heures au travail ménager, quel que soit l'âge de l'enfant. À temps partiel, cette part monte à 85 % quand au moins un enfant a moins de 3 ans et s'élève à 79 % avec des enfants plus âgés. La part des hommes à temps complet et en couple effectuant autant de travail ménager est de 35 % seulement avec un jeune enfant, et diminue à 28 % avec des enfants plus âgés. À la tête d'une famille monoparentale, les pères déclarent plus souvent consacrer plus de 7 heures hebdomadaires au travail ménager (c'est le cas de 54 % d'entre eux), moins cependant que les mères dans la même situation (72 %). ●

► Définitions

Le **mode d'accueil principal** est le mode d'accueil dans lequel l'enfant passe la plus longue durée du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures.

Dans l'enquête *Conditions de travail - Risques psychosociaux*, le **travail ménager** regroupe le temps passé à effectuer des tâches ménagères (préparation des repas, courses d'alimentation, lessive, etc.) en dehors du temps passé avec les enfants.

Taux d'activité, taux de chômage : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Être parent : des cadres aux ouvrières, plus de conséquences sur l'emploi des femmes », *Insee Première* n° 1795, mars 2020.
- « Conciliation difficile entre vie familiale et vie professionnelle – Quels sont les salariés les plus concernés ? », *Dares Analyses* n° 045, septembre 2019.

► 1. Taux d'activité, taux de chômage et part de temps partiel des 25-49 ans, selon le sexe et la situation familiale en 2020

en %

	Taux d'activité		Taux de chômage		Part du temps partiel dans l'emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Pas en couple, sans enfant	85,3	84,4	11,4	13,5	16,5	9,5
Pas en couple, avec enfants	78,2	92,7	11,6	5,9	27,5	5,7
Avec un enfant de moins de 3 ans	72,5	ns	14,8	ns	30,6	ns
Avec un enfant de 3 ans ou plus	83,9	91,2	10,1	7,0	22,0	6,3
Avec deux enfants ou plus, dont au moins un de moins de 3 ans	41,7	ns	26,3	ns	44,7	ns
Avec deux enfants ou plus, tous âgés de 3 ans ou plus	78,9	95,0	11,5	4,5	31,5	4,9
En couple, sans enfant	88,0	93,8	6,9	6,4	14,3	5,4
En couple, avec enfants	81,3	95,5	5,5	4,7	29,9	4,8
Avec un enfant de moins de 3 ans	82,2	94,7	6,0	6,4	23,2	5,5
Avec un enfant de 3 ans ou plus	86,8	95,0	6,1	3,9	23,5	4,3
Avec deux enfants, dont au moins un de moins de 3 ans	74,9	96,5	5,6	4,3	37,3	5,8
Avec deux enfants de 3 ans ou plus	89,3	96,6	4,0	3,2	28,2	4,1
Avec trois enfants ou plus, dont au moins un de moins de 3 ans	47,5	92,6	12,1	9,7	45,7	7,3
Avec trois enfants de 3 ans ou plus	73,4	94,4	6,6	5,8	40,6	4,7
Ensemble	82,5	91,9	7,5	7,4	25,0	6,1

ns : non significatif.

Lecture : en 2020, parmi les femmes âgées de 25 à 49 ans vivant en couple avec un seul enfant de moins de 3 ans, le taux d'activité est de 82,2 %, le taux de chômage est de 6,0 % et la part du temps partiel dans l'emploi est de 23,2 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 25 à 49 ans, ensemble (pour le taux d'activité), actives (pour le taux de chômage) ou en emploi (pour la part du temps partiel). **Source** : Insee, enquête Emploi 2020.

► 2. Mode de garde principal des enfants de moins de 3 ans du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h

en %

	2002	2007	2013
Parents	70	63	61
La mère seule la majeure partie du temps	55	47	41
Le père seul la majeure partie du temps	2	2	4
Les deux parents ensemble la majeure partie du temps	13	14	16
Grands-parents ou autres membres de la famille	4	4	3
Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	13	18	19
Établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie, etc.)	9	10	13
Autres (dont école) ¹	4	5	5
Ensemble	100	100	100

1 Garde à domicile, école, assistant(e) maternel(le) non agréé(e), ami, voisin, *baby-sitter* ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, garde périscolaire, centre de loisirs ou établissement spécialisé.

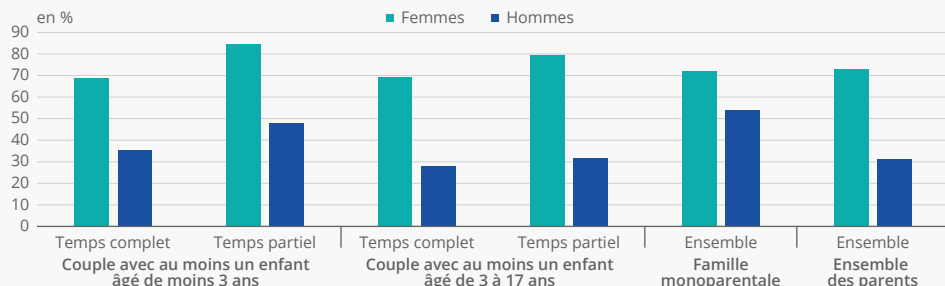
Lecture : en 2013, 3 % des enfants âgés de moins de 3 ans sont gardés à titre principal par leurs grands-parents ou d'autres membres de la famille.

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

Source : Drees, enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002, 2007 et 2013.

► 3. Part de personnes en emploi avec au moins un enfant mineur dans le ménage, effectuant plus de 7 heures de travail ménager par semaine

en %



Lecture : en 2016, 69 % des femmes en emploi à temps complet vivant en couple avec au moins un enfant de moins de 3 ans déclarent faire plus de 7 heures de travail ménager par semaine.

Champ : France, personnes actives en emploi, âgées de 15 à 64 ans, avec au moins un enfant mineur dans le ménage.

Sources : enquête Conditions de travail-Risques psychosociaux 2016, Dares, DGAFP, Drees.